

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1205

Approbation d'une convention entre les Célestins, Théâtre de Lyon et la Métropole de Lyon pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 300 000 euros

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

| |
|---------------------------------|
| SEANCE DU 9 JUILLET 2015 |
|---------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1205 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LES CELESTINS, THEATRE DE LYON ET LA METROPOLE DE LYON POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 300 000 EUROS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon et les Célestins, théâtre de Lyon, régie directe municipale de la Ville de Lyon, souhaitent conclure une convention relative à l'année 2015. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Métropole apporte son soutien financier et matériel aux activités d'intérêt général que le Théâtre entend poursuivre au cours de cette période.

La Métropole de Lyon devient un acteur privilégié du spectacle vivant sur son territoire concourant au dynamisme et à la créativité de ce secteur d'activité. Conscient de la densité et de la richesse du réseau professionnel présent sur son territoire, la Métropole s'engage depuis plusieurs années dans une politique de soutien active dans le domaine des Arts Vivants.

C'est dans ce cadre qu'elle apporte sa contribution aux missions poursuivies par les Célestins, théâtre de Lyon.

Les Célestins, théâtre de Lyon, dirigés par Claudia Stavisky et Marc Lesage, est un des établissements culturels majeurs de la Ville et de la Métropole de Lyon bénéficiant d'une renommée nationale, voire internationale, grâce à leur projet artistique ambitieux soutenant principalement la création puis la diffusion de grandes œuvres tant contemporaines que de répertoire.

Par ailleurs, les Célestins, théâtre de Lyon s'attachent à diffuser les œuvres créées en leurs murs dans les circuits les plus diversifiés allant des Théâtres et Centres Dramatiques Nationaux ainsi que les plus grandes scènes du réseau international.

Par la présente convention, les Célestins s'engagent à articuler leur projet artistique autour des axes suivants :

- **La création** : les Célestins s'engagent à présenter une ou deux grandes créations au sein du théâtre lui même au cours de la présente convention. Ils proposeront une programmation s'inscrivant dans la logique générale du projet artistique et qui viendra compléter et enrichir sous toutes ses formes l'offre théâtrale existant sur son territoire d'implantation. Cette offre évoluera en fonction des moyens disponibles et des résultats de la fréquentation.

▪ **L'accueil de spectacles** : en complémentarité de leur mission de création/production, les Célestins ont une mission d'accueil de spectacles. Leur programmation reflètera la création contemporaine nationale et internationale, permettant un rayonnement à l'échelle européenne et internationale.

▪ **La diversification sociale et géographique des publics** : les activités de création ayant trait aux missions artistiques seront accompagnées d'un programme d'actions culturelles et de sensibilisation en direction des publics éloignés de la pratique culturelle. Dans ce but, les Célestins développent toute forme d'action artistique permettant une sensibilisation de la population qui ne fréquente pas les lieux de spectacles, qu'elle en soit éloignée pour des raisons sociales, géographiques, culturelles ou économiques. Des actions d'éducation artistique seront développées afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes de tous milieux et quel que soit leur lieu de résidence dans l'agglomération, d'accéder à des spectacles de théâtre de qualité et de participer à des projets de formation favorisant leur expression personnelle.

En contrepartie, la Métropole de Lyon s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 300.000 € aux Célestins, théâtre de Lyon au titre de l'exercice budgétaire 2015.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à demander une subvention de fonctionnement de 300.000 € à la Métropole de Lyon pour l'exercice 2015.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La recette perçue sera imputée comme suit : Différents programmes – nature 74751 – fonction 313.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN